

ARRÊTÉ n° 2026-02-18/27

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Limouxin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 522-23 à L. 522-31,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 28 décembre 2020,

Vu l'avis favorable du CST du CIAS en date du 28 octobre 2025,

Vu la délibération n°2025-10-30/09 fixant les ratios d'avancement de grade,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2026, est fixé comme suit :

FILIÈRE ANIMATION

Grade adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Nom et prénom	Situation actuelle Grade – échelon	Promouvable à la date du
1. MARRE Carole	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe, échelon 9	30/01/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

FILIÈRE MEDICO SOCIALE

Infirmier en soins généraux hors classe

Nom et prénom	Situation actuelle Grade – échelon	Promouvable à la date du
1. DANJARD Aude	Infirmier en soins généraux, échelon 6	11/01/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE

Aide-soignante de classe supérieure

Nom et prénom	Situation actuelle Grade – échelon	Promouvable à la date du
1. OTT Jean-Daniel	Aide-soignante de classe normale, échelon 5	01/01/2026
2. DUBOIS Fanny	Aide-soignante de classe normale, échelon 4	01/09/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	2
Inscrits	1	1

FILIÈRE SOCIALE

Agent social principal de 2^{ème} classe

Nom et prénom	Situation actuelle Grade – échelon	Promouvable à la date du
1. CARRIE Véronique	Agent social, échelon 9	01/04/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	1	0

Agent social principal de 1^{ère} classe

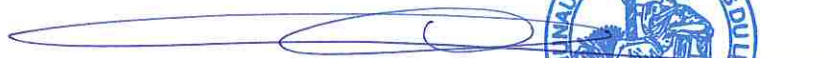
Nom et prénom	Situation actuelle Grade – échelon	Promouvable à la date du
1. POITEVIN Paule	Agent social principal de 2 ^{ème} classe, échelon 8	01/04/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	1	0

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude pour publicité.

A Limoux, le 18/02/2026
Le Président,



Pierre DURAND



Le Président,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours
hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter
de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de
deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la
décision implicite de rejet de cette dernière.